

## CERTIFICAT MÉDICAL

**À faire remplir par un médecin agréé autre que le médecin traitant du candidat**  
**UNIQUEMENT pour les candidats souhaitant bénéficier d'un aménagement d'épreuve(s)**

Je soussigné(e),

**Docteur :** .....

Médecin agréé par arrêté préfectoral

Adresse complète : .....

Date de la consultation : .../.../.....

Certifie :

Ne pas être le **médecin traitant** de M. Mme .....

Né(e) le .../.../....

L'avoir examiné(e) ce jour et avoir consulté son dossier médical.

Atteste que :

M. Mme..... est une personne en situation de handicap qui nécessite que ses épreuves soient aménagées afin de lui permettre de composer dans des conditions compatibles avec sa situation, compte tenu de la forme et de la durée des épreuves.

Ces aménagements doivent avoir pour seul objet de rétablir l'égalité entre les candidats et non de créer une inégalité au détriment des candidats qui ne sont pas en situation de handicap (CE 21/01/1991 Melle Stickel).

Après avoir pris connaissance du descriptif des fonctions et des épreuves, indiquer la nature des aides humaines et/ou techniques nécessaires à ce candidat (*voir fonctions et nature des épreuves au dos de ce document*) :

**Pour les épreuves écrites obligatoires:**

Octroi d'un temps supplémentaire de composition. Préciser 1/3 temps ou 1/2 temps :.....

Installation spécifique de la salle d'épreuve

Préciser : .....

.....

Installation de matériel particulier

Préciser : .....

Mise à disposition d'un ordinateur.

Préciser avec ou sans correcteur orthographique : .....

Aide d'une tierce personne pour la lecture du sujet

Aide d'une tierce personne pour répondre avec un ordinateur sous la dictée du candidat (lecteur scripteur).

Autre(s) (Ex : sujets type Braille, agrandissement des sujets...):

.....

.....

.....

**Pour les épreuves orales obligatoires :**

- Octroi d'un temps supplémentaire pour la préparation. Précisez 1/3 temps ou 1/2 temps :.....
- Octroi d'un temps supplémentaire pour la passation : Précisez 1/3 temps ou 1/2 temps :.....
- Autre(s), précisez la nature de l'aménagement nécessaire (ex : présence d'un interprète en langue des signes, utilisation d'un appareillage, etc...) :

.....

.....

.....

.....

**RAPPEL** : Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire s'il ne remplit pas les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Fait-le .....

Signature et cachet du médecin agréé

## Fonctions

**Les rédacteurs** territoriaux sont chargés de fonctions administratives d'application. Ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, et participent à la rédaction des actes juridiques. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité.

Les rédacteurs peuvent se voir confier des fonctions d'encadrement des agents d'exécution.

Ils peuvent être chargés des fonctions d'assistant de direction ainsi que de celles de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants.

**LE CONCOURS EXTERNE** comporte deux épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission.

**Les épreuves d'admissibilité comprennent :**

1° la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales

Durée : 3 heures ; coefficient 1

2° des réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants :

- ✓ les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales
- ✓ le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales
- ✓ l'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales
- ✓ le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales

Durée : 3 heures ; coefficient 1

**L'épreuve d'admission**

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois.

Durée de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1

**LE CONCOURS INTERNE ET LE TROISIEME CONCOURS** comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission

- ***L'épreuve d'admissibilité***

Elle consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :

- ✓ les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales
- ✓ le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales
- ✓ l'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales
- ✓ le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales

Durée : 3 heures ; coefficient 1

- ***L'épreuve d'admission***

Elle consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.

Durée de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1